

Ergothérapie

L'ergothérapie est une discipline de **rééducation/réadaptation** pour des enfants ou des adolescents qui présentent un **handicap** somatique et/ou psychique. L'objectif est alors d'acquérir un maximum d'**autonomie** dans leur **environnement** familial, social, scolaire ou préprofessionnel.

Les ergothérapeutes de l'Institut Saint Pierre prennent en charge les enfants ou adolescents qui présentent :

- des problèmes traumatiques (fractures, lésions tendineuses et/ou nerveuses),
- des problèmes neurologiques (traumatismes crâniens, IMC, etc.),
- des malformations congénitales avec apprentissage de prothèses myoélectriques,
- des mains brûlées,
- des maladies neuromusculaires (myopathies),
- des maladies rhumatismales (arthrite chronique juvénile),
- etc.

Ils proposent des activités adaptées à la prise en charge des enfants (éducation gestuelle) et sont parfois amenés à réaliser les orthèses et aides techniques nécessaires pour pallier les incapacités.

Dans ce cadre :

- L'ergothérapeute **réduque** afin d'améliorer les fonctions déficitaires.
- L'ergothérapeute **réadapte** afin de développer les capacités résiduelles et les compensations, en tenant compte des exigences de la vie quotidienne et des besoins d'autonomie de l'enfant.
- L'ergothérapeute **conseille** l'enfant handicapé et sa famille, mais aussi les structures scolaires, en proposant des solutions pratiques afin de favoriser l'intégration de l'enfant.

Les ergothérapeutes, en accord avec le décret n° 86-1195 du 11 novembre 1986, sont amenés à réaliser :

- **des bilans** ostéo-articulaires, neurologiques, musculaires, trophiques, fonctionnels, d'autonomie ou d'évaluation des difficultés relationnelles,
- **des mises en condition articulaires et musculaires,**
- **des activités d'artisanat, de jeu, de la vie quotidienne, de loisirs ou de travail** (transformation d'un mouvement en geste fonctionnel, rééducation de la sensori-motricité, rééducation des repères temporo-spatiaux, adaptation ou réadaptation aux gestes professionnels ou de la vie courante, développement des facultés d'adaptation ou de compensation, maintien des capacités fonctionnelles et relationnelles, prévention des aggravations, revalorisation et restauration des capacités de relation et de création, etc.),
- **des appareillages et des aides techniques** appropriés,
- **des apprentissages de prothèses myoélectriques,**
- **des réunions d'intégration scolaire** avec l'équipe éducative afin de proposer des aménagements, des aides humaines ou matérielles.